



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 septembre 2004  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-neuvième session

Point 66 f) de l'ordre du jour provisoire\*

**Désarmement général et complet :  
sécurité internationale et statut d'État  
exempt d'armes nucléaires de la Mongolie**

## **Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

En application de la résolution 57/67 de l'Assemblée générale, les États Membres ont été invités à continuer de coopérer avec la Mongolie en vue de prendre les mesures nécessaires pour consolider et renforcer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays, l'inviolabilité de ses frontières, sa sécurité économique, son équilibre écologique et son statut d'État exempt d'armes nucléaires, ainsi que l'indépendance de sa politique étrangère.

Dans la même résolution, le Secrétaire général et les organes compétents des Nations Unies ont été priés de continuer à apporter l'aide voulue à la Mongolie pour lui permettre de prendre les mesures nécessaires à cet égard.

Le présent rapport rend compte de l'évolution récente de la situation concernant la Mongolie et de l'aide que lui ont apportée le Secrétariat et les organes compétents de l'ONU depuis la présentation du dernier rapport sur la question en 2000 (A/57/159). Au cours de la période considérée, le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a tenu une série de consultations

\* A/59/150.

\*\* Le présent rapport a été soumis tardivement aux services de conférence sans l'explication requise aux termes du paragraphe 8 de la résolution 53/208 B de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a décidé que, en cas de soumission tardive d'un rapport, les raisons de ce retard seraient indiquées dans une note explicative figurant dans le document.

officieuses sur les moyens par lesquels la Mongolie pourrait faire reconnaître son statut d'État exempt d'armes nucléaires au niveau international. À cet égard, la Mongolie a identifié les options ci-après : i) conclusion d'un instrument juridique sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie avec ses deux voisins immédiats – la Chine et la Fédération de Russie –, un protocole séparé devant être signé par les cinq États dotés d'armes nucléaires; et ii) la reconnaissance au plan international du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et son institutionnalisation par la création d'une coutume internationale en la matière.

Au cours de la période à l'examen, le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont réalisé deux études concernant, respectivement, les vulnérabilités économiques et la sécurité humaine en Mongolie et les vulnérabilités écologiques et la sécurité humaine en Mongolie. On trouvera les conclusions de ces études dans le présent rapport. En outre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD continuent d'aider la Mongolie à accroître son aptitude à faire face à des catastrophes naturelles.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1	3
II. Activités liées au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie . . . . .	2–5	3
III. Aspects non nucléaires propres à la sécurité internationale de la Mongolie. . . . .	6–20	4
IV. Conclusion . . . . .	21	11

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 57/67 du 22 novembre 2002, intitulée « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie », l'Assemblée générale a invité les États Membres à continuer de coopérer avec la Mongolie en vue de prendre les mesures nécessaires pour consolider et renforcer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays, l'inviolabilité de ses frontières, sa sécurité économique, son équilibre écologique et son statut d'État exempt d'armes nucléaires, ainsi que l'indépendance de sa politique étrangère. Elle a prié le Secrétaire général et les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies de continuer à apporter l'aide voulue à la Mongolie pour lui permettre de prendre les mesures nécessaires susmentionnées et a aussi prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport sur l'application de la résolution. Le présent rapport fait suite à cette demande.

## II. Activités liées au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie

2. Depuis la présentation du dernier rapport du Secrétaire général sur la question (A/57/159), le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de son Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, a continué d'aider la Mongolie à prendre les mesures nécessaires pour consolider et renforcer son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

3. À cette fin, le Centre a tenu une série de consultations avec la Mongolie, les cinq États dotés d'armes nucléaires et d'autres États intéressés sur les moyens de renforcer le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Pour promouvoir la reconnaissance de son statut d'État exempt d'armes nucléaires au plan international et son institutionnalisation, la Mongolie a envisagé les options ci-après : i) la conclusion d'un instrument juridique sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie avec ses deux voisins immédiats – la Chine et la Fédération de Russie –, un protocole distinct devant être signé par les cinq États dotés d'armes nucléaires; et ii) la reconnaissance du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie au plan international et son institutionnalisation grâce à la création d'une coutume internationale en la matière.

4. La Mongolie est d'avis que la première option est la plus pratique et celle qui convient le mieux. À cet égard, elle a présenté en février 2002 un projet d'« Éléments de base du traité entre la Mongolie, la République populaire de Chine et la Fédération de Russie sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ». La Chine a réagi favorablement à l'idée de la conclusion d'un traité entre les trois États. À l'occasion de la visite que le Président de la Mongolie a effectuée en Chine le 6 juillet 2004, les deux pays ont signé une déclaration conjointe dans laquelle il est dit, entre autres, que « ... les deux parties ont estimé que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie était utile pour renforcer la stabilité régionale. La partie chinoise a exprimé son appui aux efforts que déploie la Mongolie pour obtenir ce statut... ». La Fédération de Russie, pour sa part, s'est déclarée officieusement disposée à reprendre les consultations sur la

question de la conclusion d'un instrument juridique trilatéral relatif au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.

5. Une autre option que la Mongolie devra envisager parallèlement à la première consistera à faire en sorte que son statut d'État exempt d'armes nucléaires soit reconnu et institutionnalisé sur le plan international. La Mongolie estime qu'une nouvelle coutume internationale concernant son statut d'État exempt d'armes nucléaires pourrait être créée par des références continues et systématiques faites par les organisations internationales à l'appui de ce statut dans leurs documents respectifs. À cet égard, la Mongolie estime qu'il est important de mettre au point, en collaboration avec des experts juridiques et des analystes, le libellé et la présentation exacts de la référence à utiliser dans ces documents, qui servirait à prouver l'émergence d'une nouvelle coutume internationale concernant son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

### **III. Aspects non nucléaires propres à la sécurité internationale de la Mongolie**

6. En réponse à une demande formulée par le Gouvernement mongol, le Département des affaires économiques et sociales, avec l'appui du coordonnateur résident des Nations Unies et du bureau de pays du Programme des Nations Unies pour le développement en Mongolie, à Oulan-Bator, a entrepris en juin 2002 une mission exploratoire en Mongolie, dans le but de mettre au point le processus d'élaboration des études proposées sur les vulnérabilités économiques et écologiques du pays et d'en définir le contenu éventuel. En janvier 2004, une réunion consultative avec la Mission permanente de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies, le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), le Département de l'information, le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a été organisée par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Il a été convenu que le Département des affaires économiques et sociales et le PNUD aideraient la Mongolie à renforcer sa sécurité internationale en réalisant les deux études proposées.

#### **Vulnérabilités économiques et sécurité humaine en Mongolie**

7. Le Département des affaires économiques et sociales a envoyé une mission en Mongolie du 24 mai au 5 juin 2004 pour préparer une étude intitulée « Vulnérabilités économiques et sécurité humaine en Mongolie ». La mission a rencontré, entre autres, le coordonnateur résident des Nations Unies, des représentants du bureau de pays du PNUD en Mongolie, à Oulan-Bator, du Ministère des affaires étrangères, de la Commission économique permanente du Parlement, du Ministère des finances et de l'économie, du Ministère de l'industrie et du commerce, du Conseil national de sécurité, du Bureau national de statistique, de la Banque centrale de Mongolie, de l'Université nationale de Mongolie et de l'Académie mongole des sciences, des dirigeants de l'opposition et des représentants du Fonds des Nations Unies pour la population, de la Banque mondiale et d'instituts de recherche et d'organisations non gouvernementales.

8. L'étude a porté sur les points suivants : i) performance macroéconomique de la Mongolie; ii) aspects institutionnels pertinents; iii) compétitivité de la Mongolie; iv) pauvreté et inégalité en Mongolie; v) disparité entre développement urbain et développement rural; vi) approches écologiquement rationnelles du développement de la Mongolie; vii) perspectives d'intégration sous-régionale et régionale; viii) modèle mongol de développement économique. Si les problèmes écologiques et environnementaux de la Mongolie ont été examinés en détail dans une étude parallèle établie par le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales, pour sa part, a examiné les problèmes et la vulnérabilité économiques dans la perspective de la durabilité, qui prend en compte les répercussions de l'activité économique sur l'environnement et le souci de veiller à ce que les ressources naturelles ne soient pas épuisées mais restent disponibles pour les générations futures. Son étude avait donc pour objectif fondamental de faire le bilan et d'analyser en détail et de façon intégrée les vulnérabilités économiques, sociales, humaines, écologiques et connexes en Mongolie.

9. Les principales conclusions et recommandations de l'étude sont les suivantes :

*Croissance et développement durable*

- Le problème le plus important qui se pose à la Mongolie consiste à prévoir l'évolution des vulnérabilités économiques, sociales et écologiques eu égard aux taux de croissance élevés projetés par le Gouvernement sur la base d'une expansion de la production de cuivre, d'or et de cachemire – et en particulier à déterminer ce que cette expansion signifie pour l'emploi, la répartition des revenus et l'environnement.
- Une vulnérabilité économique fondamentale de la Mongolie est liée à l'instabilité des cours de l'or et du cuivre ainsi que du cachemire, qui affectera la croissance future du produit intérieur brut. La mission a conclu dans son étude qu'il était important que les périodes de prospérité engendrées par l'exportation de produits de base comme l'or et le cuivre soient mises à profit pour réaliser le type d'investissements économiques et sociaux (autres que la consommation) dont les avantages se ressentiront à très long terme.
- La mission a souligné la nécessité de mettre au point une autre stratégie pour le cas où les cours d'un produit de base s'effondreraient. Toute augmentation exceptionnelle des recettes publiques résultant d'une augmentation des cours d'un produit de base donné devrait être considérée comme une chance de mettre des fonds en réserve plutôt que comme une croissance assurée des recettes au niveau national ou une chance de promouvoir la consommation courante.
- La planification en prévision des catastrophes est une réponse claire aux nombreuses vulnérabilités naturelles auxquelles la Mongolie est exposée, et fait l'objet d'une coopération intensive au niveau international. Sur le plan interne, l'Agence nationale de gestion des catastrophes a été créée en janvier 2004. Dans le cadre de cette initiative positive, la planification préalable et la gestion des catastrophes, y compris les mesures à prendre en cas de *dzud* (conditions climatiques hivernales particulièrement rigoureuses propres à la Mongolie, causées par une période de sécheresse estivale suivie par des très fortes chutes de neige au tout début de l'hiver, avec des

températures qui tombent bien en dessous de la moyenne), prennent le pas sur la défense civile.

- Le Gouvernement et la nouvelle Agence nationale de gestion des catastrophes, en particulier, pourraient envisager d'inclure parmi leurs objectifs prioritaires le recours aux technologies nouvelles pour mettre en place des abris et des stocks d'urgence pour les hommes et les animaux dans l'éventualité d'un *dzud*. La création d'un fonds international de secours en cas de *dzud* pourrait aussi être envisagée.

#### *Financement du développement*

- L'aide publique au développement (APD) a contribué à absorber les chocs et a permis d'alléger le fardeau que la Mongolie devait supporter avant 1990, avec l'assistance reçue de l'ex-Union soviétique.
- L'administration de l'APD offre aux membres éduqués de la population mongole une occupation bien rémunérée, et il continuera vraisemblablement d'en être ainsi dans l'avenir immédiat. Les avantages secondaires qui découlent de l'expérience ainsi acquise au sujet de l'APD et des procédures et styles de gestion des donateurs peuvent aider la Mongolie à mettre en place ses propres services consultatifs en matière de gestion de l'APD et de gestion des projets.
- L'étude appelle l'attention sur trois questions importantes liées à l'épargne interne que le Gouvernement souhaitera peut-être examiner plus avant : i) la nécessité d'informations exactes sur les économies en nature; ii) la nécessité de mobiliser l'épargne privée dans les zones rurales; et iii) l'écart entre les taux créditeurs et les taux débiteurs, qui défavorise généralement les petits épargnants.

#### *Développement industriel*

- La Mongolie souhaitera peut-être compenser sa désindustrialisation et la fermeture d'un grand nombre de ses entreprises industrielles face à la concurrence étrangère par de nouvelles activités de production se situant en dehors du secteur primaire, lequel est fragile sur le plan écologique et aura du mal à soutenir à long terme le taux de croissance de 6 % ou plus nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.
- La Mongolie souhaitera peut-être tirer pleinement parti de son accès hors quota aux marchés des textiles des États-Unis et de l'Union européenne. Des mesures d'incitations devraient être accordées, compte tenu des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), aux producteurs de cachemire pour leur permettre de soutenir la concurrence de producteurs étrangers pour lesquels les taux d'intérêt sont moins élevés.
- La Mongolie souhaitera peut-être tirer pleinement parti de la marge de manœuvre dont elle bénéficie actuellement aux termes des règles de l'OMC pour imposer des tarifs protectionnistes sélectifs dans les secteurs dans lesquels elle dispose d'un avantage concurrentiel, et pour maintenir ces tarifs à un niveau peu élevé ou les éliminer pour les produits qu'elle ne produit pas localement ou dans les secteurs où elle ne pourrait pas soutenir la concurrence.

### *Développement du secteur des services*

- La Mongolie souhaitera peut-être utiliser sa main-d'œuvre hautement qualifiée pour développer des industries « immatérielles » fondées sur les connaissances et l'information, susceptibles d'absorber un grand nombre de jeunes travailleurs qui sont autrement employés au service de l'APD.
- Si les incitations voulues leur sont fournies, les bureaux d'études et cabinets de conseil locaux devraient réussir à obtenir des contrats internationaux.
- La mission estime que le Gouvernement aurait besoin d'une assistance et d'un appui supplémentaires pour renforcer sa capacité de négociation, afin de pouvoir traiter avec les institutions commerciales et financières internationales, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'OMC.

### *La Mongolie dans les groupements internationaux*

- La coopération Sud-Sud et la mobilisation d'une assistance auprès de nouveaux donateurs d'APD peuvent s'avérer des modalités très importantes de coopération internationale pour la Mongolie. Le Gouvernement souhaitera peut-être exploiter son statut de pays en développement sans littoral à cette fin pour renforcer ses liens de coopération économique et technique avec les pays sans littoral développés.
- Les investissements étrangers directs contribuent à accroître la sécurité de la Mongolie en lui offrant une plus grande variété de partenaires internationaux économiquement intéressés par ses progrès
- La Mongolie souhaitera peut-être aussi adopter les normes environnementales les plus élevées, avec l'aide du PNUE et des organismes de protection de l'environnement des pays d'origine des principaux investisseurs.
- L'étude réalisée a mis en relief la nécessité d'une gestion durable des forêts pour compenser les effets de la déforestation qui s'est produite depuis les années 90.
- En ce qui concerne les questions intéressant les pays de transit, l'accord trilatéral entre la Mongolie et ses voisins – la Chine et la Russie –, au sujet duquel la Mongolie a engagé des négociations actives avec les services consultatifs de diverses entités des Nations Unies, notamment la CNUCED et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, est un accord qui pourrait servir de modèle à d'autres pays en développement sans littoral.

10. L'analyse contenue dans la présente étude confirme que, dans l'ensemble, les vulnérabilités économiques, sociales et environnementales en Mongolie se sont sensiblement accrues depuis 1990, en dépit de toutes les réformes qui ont été entreprises. Une infrastructure juridique et administrative solide a été mise en place pour y faire face. Il est largement reconnu que c'est principalement au Gouvernement qu'il appartient de surmonter les difficultés qui se présentent. Il est nécessaire cependant que la communauté internationale maintienne son engagement résolu d'agir en partenariat avec la Mongolie et ne prenne pas comme prétexte l'augmentation récente des taux de croissance économique pour se désintéresser du pays et réorienter ses financements vers d'autres bénéficiaires. Comme on l'a déjà fait observer, la croissance est fondée sur une base économique, sociale et

environnementale fragile à laquelle les décideurs et leurs partenaires internationaux doivent prêter une attention soutenue. Ce n'est que dans le cadre de l'approche nationale et internationale conjointe illustrée par l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement et le Consensus de Monterrey que la Mongolie parviendra à surmonter les nombreuses difficultés auxquelles elle est en butte et à assurer en fin de compte la sécurité humaine de toute sa population.

### **Vulnérabilités écologiques et sécurité humaine en Mongolie**

11. Le PNUD étudie, en étroite coopération avec le Gouvernement, les moyens de faire face aux vulnérabilités écologiques et économiques de la Mongolie, conformément à l'actuel Cadre de coopération avec la Mongolie (2002-2006) et à la résolution 57/67 de l'Assemblée générale.

12. Tenant compte pleinement de la transformation politique et économique en cours en Mongolie ainsi que des particularités géographiques et environnementales du pays, le PNUD a concentré ses efforts sur la gouvernance démocratique, la transition économique et la réduction de la pauvreté, ainsi que sur la gestion durable des ressources naturelles dans le Cadre de coopération susmentionné. Ces trois orientations fondamentales sont liées entre elles de manière à promouvoir le développement équitable et durable du pays et à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

13. En ce qui concerne la gouvernance démocratique, le PNUD a prêté son appui à des programmes visant à améliorer le respect du principe de la responsabilité, la transparence et la capacité d'adaptation du Gouvernement et d'autres parties afin que l'amélioration de la gouvernance garantisse un développement économique équitable et une gestion prudente des ressources naturelles. Les principaux projets du PNUD pour la période de 2002 à 2004 comprennent un appui au programme de bonne gouvernance du Gouvernement au service de la sécurité humaine, au développement des capacités de la Commission nationale des droits de l'homme de la Mongolie et au renforcement du Parlement. Sur la base des discussions tenues lors de la réunion du Groupe consultatif des donateurs qui a eu lieu à Tokyo en novembre 2003, un nouveau programme de coordination de l'aide a également été mis au point.

14. Dans le domaine de la transition économique et de la réduction de la pauvreté, le PNUD a axé ses efforts sur le renforcement de la capacité analytique du Gouvernement, grâce à la création d'un groupe chargé d'effectuer des recherches sur la pauvreté au Ministère des finances et de l'économie, sur l'établissement de budgets tenant compte des sexospécificités et la prévention du VIH/sida. Le PNUD a également aidé le Gouvernement à produire le Rapport national sur le développement humain de 2003, qui met en lumière les inégalités et disparités croissantes entre zones urbaines et rurales, et préconise en conséquence l'adoption de stratégies de croissance et de développement équilibré en faveur des pauvres. L'étude établie par le PNUD sur les vulnérabilités écologiques de la Mongolie tend à indiquer que le Gouvernement, les municipalités et les donateurs doivent investir davantage dans la réduction de la pauvreté urbaine. Pour faciliter les échanges d'informations sur d'importants enseignements tirés de l'expérience acquise dans les économies en transition au cours des deux dernières décennies dans toutes les régions du monde et permettre les comparaisons, le PNUD a invité la délégation du Gouvernement mongol à la Conférence internationale de haut niveau sur les

économies en transition organisée par le PNUD à Hanoi les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2004, à laquelle ont participé environ 200 personnes, notamment des responsables de haut niveau, des professeurs, des décideurs, des représentants des médias et des chercheurs d'Asie, des États membres de la Communauté d'États indépendants et des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.

15. La gestion durable des ressources naturelles constitue le domaine d'activité le plus important du bureau de pays du PNUD à Oulan-Bator. Comme la croissance économique récente de la Mongolie et les moyens d'existence des pauvres sont principalement fondés sur l'extraction des ressources naturelles, le PNUD a concentré son assistance sur le renforcement des institutions et les travaux de recherche qui ont pour but de fournir la base nécessaire à la formulation et à l'application des politiques concernant la gestion de ces ressources. Les programmes du PNUD relatifs à la protection de la biodiversité exécutés dans les régions des steppes de l'est, du désert de Gobi et de l'Altaï-Sayan couvrent les trois zones écologiques de la Mongolie. Le projet relatif à la gestion durable des zones pastorales vise à promouvoir une meilleure gestion des pâturages pour améliorer l'élevage du bétail, qui est la base du secteur agricole traditionnel de la Mongolie. Le projet relatif à des logements à bon rendement énergétique a pour but de protéger l'environnement de la Mongolie en encourageant le secteur public tout comme le secteur privé à adopter des techniques et des méthodes de construction novatrices pour réduire les émissions de gaz carbonique. En outre, pour aider la Mongolie à faire face aux problèmes de développement extraordinaires auxquels elle est en butte à cause de son climat et de sa topographie, et en particulier à mieux se préparer en prévision du *dzud*, le PNUD a mis en place un projet de gestion des catastrophes.

16. L'étude sur les vulnérabilités écologiques et la sécurité humaine en Mongolie a été menée, financée et appuyée par le bureau de pays du PNUD à Oulan-Bator. Elle a été réalisée principalement par un expert international, en collaboration avec un consultant national. L'équipe a tenu des consultations et des discussions approfondies avec un certain nombre de ministères concernés, de gouverneurs locaux, de professeurs d'université, de chercheurs, de donateurs bilatéraux et multilatéraux et d'organisations de la société civile. Elle a en outre effectué des visites dans des zones pastorales, des zones de mines d'or, des zones de forêt et des zones reboisées, des sites d'évacuation des déchets solides, des quartiers de nomades (*ger*) et divers autres endroits à travers le pays.

17. L'étude a identifié les questions de sécurité écologique qui se posent à la Mongolie dans l'immédiat et qui affectent son avenir. Ces problèmes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement vont de la pollution de l'air et de l'eau à la gestion des déchets solides et dangereux, en passant par un climat très rigoureux et les changements climatiques récents, les catastrophes naturelles, le déboisement et la désertification, la perte de diversité biologique, la dégradation des sols et le fait que le Gouvernement n'a pas les moyens de formuler, d'appliquer et de faire respecter de manière efficace et rationnelle les réglementations et politiques écologiques. Le rapport établit un lien entre la vulnérabilité écologique de la Mongolie et les pressions que son économie fait peser sur l'environnement. Il se peut que la poursuite d'activités traditionnelles d'élevage dans de vastes zones de pâturages naturels fragiles et l'essor récent des activités extractives ne soient pas compatibles avec la préservation de l'environnement.

18. Les recommandations formulées dans l'étude à l'intention du Gouvernement comprennent la mise en place d'un cadre juridique et financier garantissant une gestion durable des ressources en eau, des pâturages, des terres, des forêts et d'autres ressources naturelles, l'application du principe pollueur-payeur, l'instauration d'une coopération régionale et internationale en matière de changements climatiques, le respect de l'environnement dans les industries extractives, le renforcement du système de gestion des catastrophes et la nécessité de susciter une prise de conscience accrue de l'importance de la conservation de l'énergie et une gestion rationnelle des déchets. Ce rapport a été revu pour tenir compte de la réaction d'un grand nombre de parties prenantes, aussi bien dans le pays qu'au niveau international, ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, y compris le Département des affaires économiques et sociales et le PNUE.

### **Capacité de la Mongolie en matière de gestion des catastrophes naturelles**

19. La Mongolie est exposée à toutes sortes de catastrophes naturelles, qui vont du *dzud* aux inondations soudaines, en passant par les tempêtes de sable et de neige et les tremblements de terre. L'effet de ces catastrophes est exacerbé par le climat extrêmement rigoureux du pays où, en hiver la température peut tomber à  $-40^{\circ}\text{C}$  à Oulan-Bator, où réside plus d'un tiers de la population mongole. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUE se sont employés à aider le Gouvernement mongol à renforcer ses capacités en matière de gestion des catastrophes naturelles. Il convient de noter en particulier le projet du PNUE qui a contribué à la promulgation en juin 2003 d'une nouvelle loi sur la gestion des catastrophes et à la création de l'Agence nationale de gestion des catastrophes au début de cette année. Après la création de cette agence qui relève du Cabinet du Premier Ministre, le Gouvernement mongol a demandé au Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'envoyer une équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, afin qu'elle analyse le système national d'intervention en cas de catastrophe et recommande des moyens de l'améliorer. Cette équipe de 10 membres, composée d'experts de la gestion des situations d'urgence venant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de la Chine, du Japon, des Pays-Bas, des Philippines, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse, s'est rendue en Mongolie du 27 juin au 10 juillet 2004 et a rencontré des représentants de tous les services gouvernementaux concernés, d'organismes des Nations Unies, de la Croix-Rouge mongole, d'organisations non gouvernementales, de la Banque mondiale, de donateurs, comme l'Agence japonaise de coopération internationale et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) ainsi que de la municipalité d'Oulan-Bator. Elle a également effectué des visites dans les *aimags* (provinces) de Darkhan, Bulgan, Uvs, Uvurkhangai et Bayanhongor.

20. L'Équipe des Nations Unies a constaté que, bien qu'une grande attention soit accordée au problème du *dzud* en Mongolie, la catastrophe naturelle la plus grave qui puisse frapper le pays serait un tremblement de terre à Oulan-Bator en hiver, qui causerait des dommages aux centrales électriques desservant la ville. Vu les températures extrêmement basses en hiver ( $-40^{\circ}\text{C}$ ) et la capacité très limitée de la Mongolie dans les domaines de la recherche et du sauvetage en zone urbaine, une catastrophe de ce genre pourrait faire un très grand nombre de victimes. Un tel scénario nécessiterait une assistance internationale immédiate, et il faudrait en particulier mobiliser rapidement des équipes internationales de recherche et de

sauvetage en zone urbaine. Pour se préparer à une telle éventualité, la Mongolie doit commencer dès que possible à travailler avec le groupe régional Asie-Pacifique du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage (dont le secrétariat est assuré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires). Avant de quitter la Mongolie, l'Équipe des Nations Unies a présenté au Gouvernement mongol et au coordonnateur résident des Nations Unies un rapport sur sa mission dans le pays intitulé « UNDAC Mission to Mongolia, Assessment of National Disaster Response Capacity, 27 June-9 July 2004 » qui porte sur tout le problème de la gestion des catastrophes en Mongolie. Dans son rapport, l'Équipe des Nations Unies a examiné les sujets suivants : le cadre juridique et gouvernemental national pour les mesures à prendre en cas de catastrophe, l'Agence nationale de gestion des catastrophes, les capacités nationales et locales d'intervention en cas de catastrophe, les plans d'urgence en prévision de catastrophes, les capacités en matière de suivi, d'évaluation des dommages et d'analyse des besoins, et la sensibilisation et l'éducation du public. Le rapport contient 33 recommandations précises et propose un calendrier pour leur application. Dans une lettre datée du 20 juillet 2004 adressée au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours humanitaires, le Premier Ministre de la Mongolie a exprimé sa gratitude au sujet de la mission effectuée par l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et du rapport qu'elle a présenté. Il a également déclaré que les recommandations contenues dans le rapport étaient mûrement réfléchies et pratiques, et que le Gouvernement mongol avait l'intention de les appliquer dès que possible.

#### IV. Conclusion

**21. Comme indiqué plus haut, le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et les efforts que le pays déploie pour renforcer sa sécurité sur le plan international ont bénéficié d'un large appui international. L'Organisation des Nations Unies a ainsi apporté son appui à la Mongolie en vue de la promotion de sa sécurité internationale et de son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Le Secrétaire général espère que l'assistance fournie par les Nations Unies contribuera dans une large mesure à consolider et à renforcer le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie sur le plan international. L'ONU continuera à aider la Mongolie à veiller à ce que son statut d'État exempt d'armes nucléaires soit effectif et reconnu sur le plan international. En outre, tous les organismes des Nations Unies en Mongolie continueront à aider le pays à faire face à ses vulnérabilités sur le plan économique et écologique, en particulier celles qui sont identifiées dans les études récemment réalisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général espère également que l'assistance apportée par l'ONU contribuera à assurer un développement durable et une croissance équilibrée en Mongolie, pays qui traverse une période de transition politique et économique, et à appuyer ses efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Secrétaire général se félicite de l'appui apporté par la communauté internationale à la Mongolie pour renforcer les aspects non nucléaires de la sécurité internationale dans le pays. Il voudrait également encourager les États Membres à utiliser le mécanisme du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage pour aider la Mongolie à se doter d'une capacité en matière de recherche et de sauvetage en zone urbaine.**